

# ✿ MAIRIE D'USSY SUR MARNE ✿

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
ARRONDISSEMENT DE MEAUX  
CANTON DE LA FERTE-SOUS-JOUARRE

## ARRETE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT du 12 NOVEMBRE 2024 n° 2024/32

Le Maire de la commune d'Ussy-sur-Marne

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1  
Vu le Code de la route ;  
Vu le Code de la voirie routière ;  
Vu les travaux engagés par la Commune au 17 rue de Changis 77260 Ussy-sur-Marne et la poursuite des interventions des entreprises FC Elec, Guillo et Pich Plac.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Les deux emplacements de stationnement réservés au niveau du 17 rue de Changis- 77260 Ussy-sur-Marne pour les entreprises FC Elec, Guillo et Pich Plac, sont maintenus jusqu'au **2 décembre 2024**.

#### Article 2

La signalisation sera mise en place par les services techniques.

#### Article 3

Le présent arrêté sera affiché sur place et transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre,
- L'Agence Routière Départementale de CHAILLY EN BRIE.

  
  
LE MAIRE  
PIERRE HORDÉ